

Laurent GRANDGUILLAUME

Député de la Côte-d'Or
Conseiller municipal de Dijon

Monsieur François REBSAMEN
Ministre du Travail, de l'Emploi et
Du Dialogue Social
127 Rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 12 mai 2014

N/Ref : LG/ML/008/05/2014

Monsieur le Ministre, *Ch. François /*

Par la présente je me permets de vous alerter au sujet de la convention d'assurance chômage issue de l'accord du 22 mars.

Cet accord ne prend pas en compte les propositions de réforme équitable, équilibrée et pérenne des annexes 8 et 10. Elles sont pourtant le fruit de l'expertise conjointe des organisations professionnelles et des parlementaires à la fois au sein du Comité de suivi de la réforme de l'intermittence depuis 2003 et au sein des missions d'information de l'Assemblée Nationale et du Sénat au cours des deux dernières années.

L'assurance chômage est le meilleur amortisseur social surtout dans un contexte de chômage de masse tel qu'on le connaît. Or le nouvel accord fragilise une nouvelle fois les plus précaires, remettant en cause leurs droits à indemnisation dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle.

Si des améliorations ont été apportées, notamment sur le délai de carence qui se voit assoupli pour une partie des intermittents, il reste toutefois de nombreux points à retravailler pour ne pas précariser plus encore cette profession.

Cette réforme doit refléter notre politique de justice sociale, être équitable et équilibrée. Aussi, je vous demande de ne pas agréer le texte de la convention Unédic. Il est indispensable de parvenir à un accord qui prenne en compte les propositions des principaux intéressés.

Je vous remercie de bien vouloir suivre ce dossier avec une attention particulière et de me tenir informé des suites que vous pourrez lui réserver.

Vous témoignant ma reconnaissance, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien sûr
Laurent GRANDGUILLAUME

